Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY
169 Ave P Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX
www.infogreffe.fr

424 226 165 R.C.S. BOBIGNY
Nos références : CDY
(1999 B 03387)

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Extrait au 20 Janvier 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale :	**NRBAT**
Numéro d'identification :	424 226 165 R.C.S. BOBIGNY
Numéro de gestion :	1999 B 03387
Date d'immatriculation :	09 Septembre 1999

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Au capital de :	10 000,00 Euros
Adresse du siège :	26 Allée Circulaire 93600 Aulnay Sous Bois
Durée de la société :	Jusqu'au 09 SEPTEMBRE 2098
Date d'arrêté des comptes :	30 Juin
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :	Au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 09 Septembre 1999 sous le numéro 010667
Publication :	Le Parisien du 5 Septembre 1999

ADMINISTRATION

Gérant	Monsieur RAZIK NICOLAS *né(e) le* 31/10/1970 à VILLIERS LE BEL 95400 *de nationalité* Française *demeurant* 15 Rue Laennec 93150 Le Blanc Mesnil

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine de la société :	Cette société se constitue
Origine du fonds ou de l'activité :	Création d'un fonds de commerce
Activité :	Entreprise générale de bâtiment tous travaux de bâtiment intérieur et extérieur
Nom commercial :	NRBAT
Adresse de l'établissement principal :	26 Allée Circulaire 93600 Aulnay Sous Bois
Commencement d'activité le :	20 Septembre 1999
Mode d'exploitation :	Exploitation directe

SPECIMEN

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SMABTP
CONSTRUIRE EN CONFIANCE

P1C2M0999

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 764 RCS Paris
Siège social et Direction générale 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

1 0000000743 4457 20091212

N° sociétaire : 496151H
N° contrat : 1247000/001 296566/000

NRBAT
26 ALLEE CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMABTP CHARENTON
18 avenue Winston Churchill
Immeuble Le Chanzy
94227 CHARENTON LE PONT CEDEX
Tél. : 01.58.73.60.00
Fax : 01.58.73.61.48

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
CAP 2000
Attestation d'assurance 2010
Valable à compter du 01/01/2010 jusqu'au 31/12/2010

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000, numéro 1247000/001 296566, souscrit le 01/01/2003, garantissant les activités suivantes :

- **Structure et travaux courants de maçonnerie - béton armé**
- **Plâtrerie à base de plaques de plâtre**
- **Carrelages mosaïques**
- **Menuiserie en matériaux de synthèse**
- **Isolation thermique**
- **Peinture**
- **Plomberie installations sanitaires**
- **Electricité**

pour les risques ci-après :

Responsabilité en cas de dommages matériels à l'ouvrage après réception

Ce contrat garantit

- du fait de ses activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage :
  - soumis à l'obligation d'assurance qui ne dépasse pas le coût total hors taxes (travaux et honoraires compris) de 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L. 121-5 du Code des assurances ;
  - non soumis à l'obligation d'assurance qui ne dépasse pas le coût total hors taxes (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus) de 6 000 000 € en France métropolitaine/DOM. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s appliqueront pas ;
- pour des ouvrages réalisés suivant des travaux de technique courante :

  Par "travaux de technique courante", on entend, outre les travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date, les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes :
  - ouvrages dont la réalisation est conçue dans les documents contractuels avec des matériaux et suivant des modes de construction auxquels il est fait référence dans les Documents Techniques Unifiés (DTU), les documents édités par les pouvoirs publics (notamment les fascicules du CCTG applicables aux marchés de travaux publics), les Normes Françaises homologuées (NF), ou les règles professionnelles et documents techniques des organismes professionnels,

SPECIMEN

- ouvrages, procédés ou produits ayant fait l'objet d'un avis technique (AT) ou d'un Document Technique d'Application (DTA) du CSTB qui n'appartiennent pas à une famille mise en observation par la C2P (Commission prévention produits de l'Agence Qualité Construction).

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature de la garantie	Montant de garantie
- pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010 - garantie obligatoire de responsabilité décennale conformément aux dispositions légales (articles L. 241-1, L. 243-1-1-II et A. 243-1 du Code des assurances). Elle est gérée en capitalisation, - responsabilité de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792.2, 1792.4 et 1792-4-2 du code civil lorsque le sociétaire intervient en qualité de sous-traitant sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception, - garantie de bon fonctionnement (article 1792.3 du code civil)	**à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage** (les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires) 1 000 000 euros par sinistre
- responsabilité décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792.2, 1792.4 et 1792-4-1 du code civil pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, réalisés en France métropolitaine et DOM, y compris en sa qualité de sous-traitant	1 000 000 euros par sinistre

Responsabilité civile en cours ou après travaux

Ce contrat garantit la responsabilité civile encourue vis-à-vis des tiers par le sociétaire, du fait de ses activités professionnelles mentionnées ci-avant, que ce soit en cours ou après exécution de ses travaux :

Nature de la garantie	Montant de garantie
- dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
- dommages matériels	1 000 000 euros par sinistre
- erreur d'implantation	100 000 euros par sinistre
- dommages immatériels	500 000 euros par sinistre
- tous dommages confondus consécutifs à un sinistre directement ou indirectement du ou lié à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non	500 000 euros par sinistre et par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale du sociétaire, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 14/12/2009

Le Directeur général

SPECIMEN

EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNÉ

SMABTP

P:C7M1025

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 764 4CA Paris
Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

N° sociétaire : 408151H
N° contrat : 1247000/001 206566/008

NRBAT
26 ALLEE CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMABTP CHARENTON
18 avenue Winston Churchill
Immeuble Le Charny
94227 CHARENTON LE PONT CEDEX
Tél. : 01.58.73.60.00
Fax : 01.58.73.61.48

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS CAP 2000

Avenant Modifications de votre contrat

Article 1 - Objet du présent avenant

Le Sociétaire déclare exécuter des travaux relevant des qualifications QUALIBAT n° 5112 « PLOMBERIE » et QUALIFELEC E1 qu'il ne détient pas.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les activités exercées par le sociétaire et les qualifications QUALIBAT / QUALIFELEC détenues et/ou rachetées.

Article 2 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet le 19/06/2009.

Article 3 - Activités garanties

Les activités garanties au 19/06/2009 sont celles énoncées ci-après, dans la limite pour les travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance, des définitions de la qualification qualibat/ qualifelec détenue, ou à défaut à la définition contractuelle.

- **Structure et travaux courants de maçonnerie - béton armé**

Canalisations d'assainissement
Entreprise qui réalise des travaux de canalisations de bâtiments enterrées ou non avec ses ouvrages annexes sans complexité avec rejet à l'égout par simple tuyautage.

Pavage
Entreprise qui réalise des travaux extérieurs de pavage.

Maçonnerie et béton armé courant
Entreprise qui assure :
- l'édification de murs porteurs en maçonnerie jusqu'à deux niveaux, dont un au maximum en sous-sol,
- la réalisation de deux planchers et les travaux d'ossatures béton armé correspondants,
- l'entretien et la transformation des constructions et de leurs accessoires limités à quatre niveaux,

Sont également comprises dans la qualification les ouvertures en sous oeuvre limitées à 3 mètres de largeur.

SPECIMEN

SMABTP

2/4

P1C2M1025

N° sociétaire : 496151H
N° contrat : 1247000/001 296566/006

Périmètre de l'activité :

L'activité maçonnerie et béton armé courant comprend également pour les travaux concernés :
- le terrassement, les canalisations enterrées, les fondations,
- l'étanchéité verticale contre murs enterrés,
- les enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, les revêtements extérieurs,
- le ravalement en maçonnerie,
- la fourniture et la pose de matériaux contribuant à l'isolation thermique intérieure et extérieure, et à l'isolation acoustique,
- les travaux courants de briquetage, pavage, dallage, chape,
- les voûtes et plafonds de moyenne importance,
- la fourniture et la pose de pierres,
- la fourniture et la pose de renforts bois ou métal nécessitées par l'ouverture de baies et de reprises en sous-oeuvre,
- la fourniture et la pose de blocs et d'éléments armés en béton cellulaire autoclavé,

ainsi que la réalisation des travaux accessoires ou complémentaires de :
- démolition et VRD,
- fourniture et pose d'huisseries,
- et, selon les usages locaux, la fourniture et la pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage et revêtement (carreaux, pierre et marbre), à l'exclusion de tout autre revêtement plastique, textile ou bois,
- calfeutrement de joints,

et, selon les usages locaux, les travaux suivants liés à la fumisterie:
- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers,
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors comble,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

- Plâtrerie à base de plaques de plâtre

Plaques de plâtre

Entreprise qui réalise en éléments préfabriqués, jointoyés ou non, des travaux de surface plane, de cloisonnements légers, de plafonds suspendus ou fixes, et de pose d'éléments intérieurs de doublage contribuant à l'isolation thermique.

Périmètre de l'activité :

L'activité de plâtrerie à base de plaques de plâtre comprend les travaux accessoires de mise en oeuvre suivants :
- carreaux de plâtre,
- huisseries et leurs renforts de fixation et incorporations diverses.

Sont compris dans cette rubrique la fourniture et la pose de plafonds chauffants.

- Carrelages mosaïques

Carrelages - revêtements

Entreprise qui réalise des travaux courants de carrelages et revêtements avec des matériaux usuels et de fabrication courante.
L'entreprise réalise également des "systèmes de protection à l'eau sous carrelage" (S.P.E.C.) en locaux intérieurs et destinés à protéger les supports sensibles à l'eau dans les locaux humides. Ces systèmes doivent faire l'objet d'un avis technique ou d'un procès-verbal d'essai d'un organisme officiel.

Périmètre de l'activité :

L'activité comprend les travaux accessoires de :
- petite maçonnerie,
- isolation par chapes ou formes flottantes,
- isolation phonique sous carrelage.

SPECIMEN

SMABTP
CONSTRUISONS EN CONFIANCE

3/4

P1C2M1 D25

N° sociétaire : 496151H
N° contrat : 1247000/001 2985566/006

- **Menuiserie en matériaux de synthèse**

Fourniture et pose de menuiseries extérieures en P.V.C.

Entreprise qui, possédant un bureau d'études, réalise l'adaptation au gros oeuvre, assure la fourniture et la pose de menuiseries en PVC, à l'exclusion de la mise en oeuvre au nu extérieur. La hauteur totale finie de l'ouvrage ne dépassera pas 15 mètres au dessus du niveau +/- 0 de la construction. L'entreprise possède un service de pose .

Périmètre de l'activité :

On entend par menuiseries extérieures en matériaux de synthèse, tous types de fenêtres en matériaux de synthèse (généralement en PVC actuellement), quel qu'en soit le système d'ouverture, les portes et les portes-fenêtres ainsi que leurs accessoires, compléments et habillages.

L'activité comprend, pour les travaux concernés :
- le vitrage,
- le calfeutrement sur chantier des joints
- la mise en oeuvre de fermetures intégrées,
- la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- les travaux complémentaires d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Elle peut comprendre les ensembles menuisés vitrés posés en intérieur.

- **Isolation thermique**

Isolation thermique par l'extérieur

Entreprise qui réalise des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, par enduits minces ou épais sur isolants, sans participation à l'étude du projet.

Périmètre de l'activité :

Les travaux ont pour objet l'isolation thermique par l'extérieur de tous bâtiments neufs ou anciens par procédés traditionnels ou non traditionnels ayant fait l'objet d'un avis technique et d'intégrer les accessoires contribuant à la ventilation et les fermetures associées.

- **Peinture**

Peinture et ravalement

Entreprise qui réalise les travaux de reconnaissance et d'assainissement des supports et applique les revêtements (peintures, textiles, plastiques muraux) assurant la protection des matériaux de construction à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments. Sont compris les travaux de :
- peinture, peinture de sols, peinture ignifuge,
- mise en oeuvre à l'intérieur et à l'extérieur d'enduits minces, de revêtements muraux liquides et d'enduits pelliculaires à base de liants synthétiques en émulsion et en solution,
- pose collée de papiers peints, de revêtements textiles, plastiques ou assimilés en lés ou en dalles, de technicité courante, sur surfaces horizontales ou verticales.

Périmètre de l'activité :

L'activité peinture - ravalement comprend la réalisation de travaux accessoires ou complémentaires de :
- préparation et remise en état des plâtres,
- petits travaux de menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage,
- mise en oeuvre de matériaux contribuant à l'isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur de technicité courante,
- traitement des peintures au plomb y compris toutes les mesures de protection en matière d'environnement, notamment en milieu occupé.
- le nettoyage général de mise en service.

SPECIMEN

SMABTP

4/4

P1C2M1025

N° sociétaire : 498151H
N° contrat : 1247000/001 298566/006

« Plomberie installations sanitaires

Plomberie sanitaire

Entreprise qui, possédant un bureau d'études ou faisant appel à un bureau d'études extérieur, réalise, à partir de canalisations de toute nature, tous travaux courants de plomberie en immeubles ne nécessitant pas d'installations de surpression, y compris toutes installations sanitaires, de gaz, de production d'eau chaude sanitaire individuelle ou collective, d'installations de réseaux de robinets d'incendie armés (RIA) et d'installations de colonnes sèches ainsi que le nettoyage.

Périmètre de l'activité :

L'activité plomberie - installations sanitaires comporte la fourniture de matériaux, matériels et appareils sanitaires et l'entretien des installations correspondantes.

Elle comprend également la dépose des canalisations en plomb.

« Electricité

Electrotechnique avec éventuellement indices CH1 - CH2 - TH1 - TH2 - TH3 électrothermie avec mention V.M.S

Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installation d'équipement électrique dans les logements et habitats individuels, les petits collectifs à usage résidentiel, les locaux à usage professionnel (agricole, tertiaire et industriel), les établissements recevant du public limités à la cinquième catégorie, les emplacements extérieurs, parcs et jardins, etc...

Ces travaux sont destinés notamment à la réalisation d'équipements électriques basse tension, de systèmes très basse tension tels que : portiers, alarmes, gestionnaires d'énergie, etc...

En outre, l'entreprise met en oeuvre tous systèmes et procédés associés, chargés de la protection et de la commande des réalisations citées ci-dessus, ainsi que la maintenance et l'entretien de ces dernières.

Article 4 - Cotisation

Le taux de chaque activité applicable à l'assiette définie aux conditions générales est fixé, à la date d'effet du présent avenant, à :

Structure et travaux courants de maçonnerie - béton armé; Plâtrerie à base de plaques de plâtre; Carrelages mosaïques; Menuiserie en matériaux de synthèse; Isolation thermique; Plomberie installations sanitaires; Electricité	2,981 % HT	3,261 % TTC
Peinture	0,637 % HT	0,695 % TTC

Ce taux prend en compte d'éventuelles réductions par rapport au tarif de base de vos activités.

Article 5 - Dispositions diverses

DEMEURENT EXCLUS DES GARANTIES DU PRESENT AVENANT LES SINISTRES SURVENUS OU CONNUS AVANT LE 25/06/2009, DATE DE RECEPTION PAR LA SMABTP DE LA DEMANDE D'EXTENSION DES GARANTIES DU CONTRAT AUX NOUVELLES ACTIVITES DE PLOMBERIE - ELECTRICITE.

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat qui demeurent entièrement applicables.

Fait en 1 exemplaire
à CHARENTON LE PONT
le 25/06/2009

Le Directeur général
par délégation

[redacted]
Tél. 01 [redacted] 73 60 [redacted]

Le Sociétaire

26 Allée Circulaire
93600 - Aulnay-sous-Bois
Tél. : 01 48 14 25 01
Fax : 01 48 14 25 62
Siret : 424 996 165 00017

SPECIMEN

DI 8006

CONGES
INTEMPERIES
BTP
Caisse de la
Région de Paris

SOC NRBAT
26 ALLEE CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

SERVICE ADHERENT
299878 00 J

SPECIMEN

ATTESTATION

délivrée à l'entreprise : SOC NRBAT
26 ALLEE CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

Je soussignée, Santa PARDINEILLE, Directrice Générale de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment de la Région de Paris, 22 rue de Dantzig, PARIS 15e certifie que cette entreprise est :

✓ affiliée à notre Caisse, sous le N° 299878 depuis le 1er février 2000

✓ à jour de ses cotisations du mois de novembre 2009 exigibles au 31 décembre 2009

✓ nous a bien adressé ses déclarations de salaires et réglé ses cotisations notamment celles :
- des Congés Payés
- du Chômage-Intempéries

Fait à Paris, le 7 Janvier 2010

La Directrice Générale

Santa PARDINEILLE

N.B. ***Cette attestation est délivrée par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment de la Région de Paris en un seul exemplaire et sur papier tramé «CCPBRP 2008». Des photocopies attestant sur l'honneur la conformité au présent original peuvent être effectuées.***

CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT DE LA REGION DE PARIS
22 rue de Dantzig - 75756 PARIS CEDEX 15
Tél. 01 44 19 25 00 - Fax 01 44 19 28 90 - www.ccpbrp.fr
N° SIRET : 78462134400018

pôle emploi

Colombes, le 2 Février 2010

N° Affiliation : 55 00699352V 93 07
N° SIRET : 424226165 00035
Concerne : SARL NRBAT
93600 AULNAY SOUS BOIS

ATTESTATION

Nous attestons, en vertu de l'article 46 du code des marchés publics et des garanties constituées par l'employeur susvisé, que celui-ci est à jour de ses contributions et cotisations à la date du 31/12/2009.

La présente attestation est établie sur demande de l'employeur pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Directeur de Pôle emploi services

Jean-Louis TAUZIN

SPECIMEN

CACHET DU SERVICE

RECETTE PRINCIPALE DES IMPOTS
D'AULNAY-VILLE
02 FEV. 2010
93604 AULNAY SOUS BOIS

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
D'AULNAY-SOUS-BOIS
Centre d'affaires PARIS-NORD
Immeuble le Continental - 6ème étage
93153 LE BLANC-MESNIL CEDEX
Téléphone : 01 48 14 40 00
Télécopie : 01 48 14 40 23

LE BLANC MESNIL, le 02/02/2010

SPECIMEN

Le Chef du Service Comptable soussigné atteste que le redevable suivant :

SARL NRBAT
26 ALL CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

Siret : 424 226 165 000 35

Est à jour de ses obligations déclaratives et de ses paiements (TVA, IS , bilan) auprès du Service des Impôts des Entreprises d'Aulnay Ville.

Le chef du service comptable

P/

Julien JOURQUIN
Contrôleur des impôts

URSSAF

ATTESTATION DE VERSEMENT DE COTISATIONS

ET DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS DES CANDIDATS ATTRIBUTAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC

article 46 du Code des marchés publics

5/01

Demande présentée à l'URSSAF :

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL Cedex

-www.urssaf.fr

Nom et prénom ou

DÉNOMINATION SOCIALE : SARL NRBAT

Adresse du siège social :

26 ALL CIRCULAIRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ETABLISSEMENT(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

NOM ET ADRESSE DE CHAQUE ETABLISSEMENT	Numéro SIRET
SARL NRBAT 26 ALL CIRCULAIRE 93600 AULNAY SOUS BOIS	42422616500035

SPECIMEN

Le cotisant doit obligatoirement et sous sa responsabilité indiquer au verso de la présente formule s'il relève d'autres Urssaf que celle désignée ci-dessus.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales à la date du 31/12/2009 .

Fait à : MONTREUIL
le : 16/01/2010

Le Directeur
ou son délégataire

Vincent RAVOUX

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

SNV2-PI24A60-XXXXC